



La pêche

1055471

CAHIER SPÉCIAL
10 MAI 2001



La brochure «La pêche sportive au Québec»

Un outil essentiel pour tout bon pêcheur !

La Société de la faune et des parcs du Québec désire informer les adeptes de la pêche que la brochure «La pêche sportive au Québec - Principales règles du 1er avril 2001 au 31 mars 2002», est maintenant disponible dans les bureaux de la Société et chez les dépositaires de permis de pêche.

La brochure fait état des principales règles que tous les pêcheurs

doivent connaître et respecter dans la pratique de leur sport favori.

Comme par le passé, la brochure se veut facile pour la consultation, pour ce faire, les nouveautés sont indiquées par un pictogramme en forme de poisson. Nous vous rappelons que cette information ne remplace pas les textes officiels des lois et règlements.



Le respect des règles de pêche, c'est primordial

La réglementation est un moyen d'assurer une gestion judicieuse de la pêche. Pourtant, certaines personnes oublient parfois qu'un manquement aux règles constitue une infraction.

Les manquements les plus fréquents sont : la pêche en temps prohibé, la pêche sans permis, la pêche avec plus d'une ligne, ligne sans surveillance, la pêche avec des poissons-appâts dans un lieu interdit, possession de poissons-appâts dans un lieu interdit, dépasser la limite quotidienne de prise autorisée.

Rappelons aussi qu'il est interdit de vendre, d'acheter, de troquer ou d'offrir d'acheter les poissons suivants lorsqu'ils sont pris à la pêche sportive au Québec ou ailleurs : achigan, grand brochet, brochet maillé, dor, perlan, lotte, maskinongé, perchaude, omble, ouananiche, saumon atlantique, touladi, truite arc-en-ciel et truite brune.

Il est interdit de vendre des poissons-appâts capturés à la pêche sportive, de vendre, d'acheter ou d'avoir en sa possession du poisson pêché illégalement, de laisser se gâter un poisson propre à la consommation humaine que nous avons capturé et gardé.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la brochure «La pêche sportive au Québec».

Limite de taille

Il est interdit de prendre et de garder ou d'avoir en sa possession :

- un maskinongé de moins de 104 cm de longueur provenant du fleuve Saint-Laurent (zones 7, 8, 21) ;
- une perchaude de moins de 16,5 cm de longueur provenant des eaux du lac Saint-Pierre ;
- un dor de moins de 45 cm de longueur provenant de la rivière Nicolet sud-ouest entre le premier pont en aval du lac LesTrois Lacs Shipton et le côté aval du pont de la route 235 Watton incluant le lac Les Trois Lacs (zone 7) ;
- un touladi d'une longueur de 35,50 cm inclusivement provenant des zones 15 et 18. Cette mesure ne s'applique pas partout. Veuillez consulter la brochure «La pêche sportive au Québec».

Prendre note que le lac Saint-Alexis situé dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, sera fermé du 11 au 21 juin prochain et cela afin de permettre les ensemencements de poissons pour le «Festival de pêche» qui débutera le 22 juin.

Prendre note également que la pêche de toutes les espèces sera interdite dans la rivière Sacacomie entre son embouchure dans le lac Saint-Alexis et le vieux barrage de la scierie Charbonneau situé 1,75 km en amont.

Comment aller à la pêche en toute sécurité ?
Simple... avec Honda et J.B. Pothier.

HONDA
MARINE

HONDA



à compter de
3,17 \$/jour

RUBICOM
TRX500FA



216 \$/MOIS
TOUT INCLUS

Extension de garantie exceptionnelle offerte gratuitement.
Détails seulement en magasin.

J.B. Pothier
Shawinigan Saint-Tite

Financement 12 mois

216, route 153
Saint-Tite (Québec)
G0X 3H0

365-5831

5330, boul. Royal
Shawinigan (Québec)
G9N 4L8

539-8151

Le Nouvelliste Jeudi 10 mai 2001
1057542
2A

BATTERIE ET Équipement

- BATTERIE
- CHARGEUR
- SYSTÈME SOLAIRE

BATTERIES
Expert

DÉMÉNAGÉ DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA RUE

NOUVELLE ADRESSE 652, Saint-Georges (centre-ville), Trois-Rivières
819.375.1487



YAMAHA®



2001 SPÉCIAL
7 500 \$
KODIAK
ULTRAMATIC
400 cc

BANSHEE
2001
350 cm³
2 cylindres



MOTEURS HORS-BORD
2 à 250 forces
Garantie 2 ans
Spécial
2 HP à 650 \$



GÉNÉRATRICES



600 à
6 600 watts

205, Dessureault
Cap-de-la-Madeleine

375-2222

Motors Thibault
CAP-DE LA MADELINE 819-375-2222

Pêcheurs, à vos cannes !

Ouverture de la saison de pêche

Le Service de la protection de la faune de la région Mauricie et Centre-du-Québec désire rappeler à la population que la saison de pêche à l'omble de fontaine débutera officiellement le 27 avril prochain dans les zones de pêche : 6, 7, 14, 15 et 18 pour l'omble de fontaine. Les limites de prise varient de 10 à 20 selon la zone de pêche.

Prendre note que la pêche à l'omble chevalier sera interdite au lac Larose (canton Belleau) et au lac des Trois-Caribous (cantons Larue et Laure). Il sera donc interdit de prendre et de garder ou

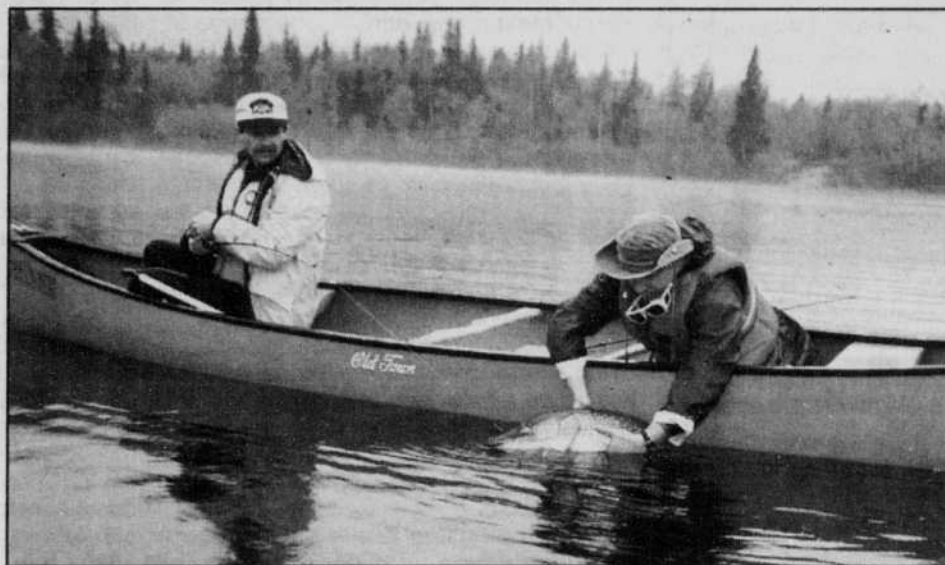
d'avoir en sa possession un omble-chevalier provenant de ces deux plans d'eau.

Pour ce qui est du touladi, la saison débutera aussi le 27 avril pour les zones de pêche 6 et 7. Pour la zone de pêche 15, la date est le 1er juillet.

Pour la zone 14, la pêche à toutes les espèces, y compris le touladi, débutera le 1er juillet dans les lacs du Canot, des Cyprès, Foie, Guénette, Head, Longworth, du Marteau, Nash, des Passes, Peter, du Tabac et Vaillant. Pour le lac des Dix Milles, seule la pêche au touladi débutera le 1er juillet.

Pour la zone 18, la pêche à toutes les espèces, y compris le touladi, débutera le 1er juillet dans les lacs Brunelle, Camel, Cécile, Daniel, Gaston, des Iles, Martel, Neault, Quinégomic, Providence, du Quémendeur, à la Truite de la Vigie, Yarbo et Rita. Pour les lacs Bonin, Chaumonot et Goéland, la pêche sera interdite à toutes les espèces.

Nous vous informons que la pêche sera interdite au touladi sur les lacs Châteauvert et Manouane qui sont situés au nord de St-Michel-des-Saints. Pour le lac Go, la pêche sera interdite à toutes les espèces. Sur les lacs Grosbois, aux Sables, Lemère, du Missionnaire, Mondonac, Sleigh, Touladi, la pêche à toutes les espèces, y compris le touladi débutera le 1er juillet. La limite quoti-



dienne de prise pour le touladi est de 2.

Quant aux brochets et aux dorés, dans les zones 4, 6, 7 et 15, la saison ouvrira le 18 mai et la limite de prise est de 6 dorés et 6 brochets.

Pour la zone 18, l'ouverture se fera le 25 mai et la limite de prise est de 6 dorés et 10 brochets. Pour la zone 14, l'ouverture sera le 18 mai et la limite de prise est de 8 dorés et 10 brochets.

Aire faunique communautaire

Le réservoir Gouin étant maintenant une aire faunique communautaire, une autorisation de la corporation est

nécessaire pour y pratiquer la pêche. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec ladite corporation au numéro 819-523-4694.

L'aire faunique faisant partie de la zone 14 de pêche, il faut retenir qu'à compter de cette année la limite de prise et de possession du doré est maintenant de 8.

De plus, dans le but de protéger les frayères, 25 sites de pêche sur l'aire faunique du Gouin ont une période de pêche plus restrictive que la zone et n'ouvriront à la pêche que le 26 mai prochain. Pour connaître ces sites particuliers vous pouvez communiquer avec l'aire faunique communautaire au numéro 819-523-4694 ou consulter la brochure «La pêche sportive au Québec».

Les zecs de la région

À l'exception de la zec Tawachiche qui débutera sa saison de pêche à certaines espèces le 27 avril prochain, toutes les autres zecs de la région débuteront en mai prochain.

Pour de plus amples informations sur les zecs, la Société de la faune et des parcs du Québec vous invite à consulter le répertoire des zecs ou la brochure «La pêche sportive au Québec».

Les réserves fauniques

Les réserves fauniques du Saint-Maurice et de Mastigouche débuteront officiellement leur saison le 11 mai prochain.

Pour de plus amples informations sur les réserves fauniques, vous pouvez communiquer avec eux :

Réserve faunique Mastigouche 819-265-2098 Réserve faunique Saint-Maurice 819-646-5680.

GÉNÉRATRICES DE LA MAURICIE



VENTE - SERVICE
Natalie Robert et Sylvain Ferron

(819) 377-4972

8140, Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest
Télec.: (819) 377-3465
www.generatricesmauricie.com 1057834

Pour la pêche, et toutes les activités de plein air, également pour les vacances, nous avons en magasin toute la gamme de vêtements

Quilt Dry

Pantalons, shorts, manteaux, chemises, couleurs assorties.

PANTALONS
MISTY MOUNTAIN
À compter de **49.95\$**

Aussi gamme d'imperméables
HH
HELLY HANSEN
et autres

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES POUR LE PLEIN AIR

SURPLUS D'ARMÉE DU CAP ENR.
• Vêtements de travail, de chasse et de plein air

— HEURES D'OUVERTURE —
Mardi, mercredi, samedi : 10 h à 17 h 30
Jeudi, vendredi : 10 h à 21 h

66, rue Saint-Pierre, Cap-de-la-Madeleine
Voisin de la Bibliothèque du Cap
Tél./télé.: (819) 372-0879

Obtenez un **TREUIL WARN** MD

ou **CHOISISSEZ** de faibles versements mensuels*

Jusqu'à 31 mai 2001

POLARIS
L'évasion plein air

GARAGE C. JETTÉ INC.
1161, rang Saint-Barthélemy
Saint-Léon-le-Grand
(819) 228-2066 Téléc.: (819) 228-8221

La pêche à la mouche

Beaucoup plus accessible qu'on le croit

Longtemps considérée comme un sport élitiste et complexe, la pêche à la mouche connaît de plus en plus d'adeptes, au Québec et ailleurs dans le monde, qui apprennent à démystifier et à maîtriser les rudiments de cet art plus que centenaire.

Chef de file québécois dans la fabrication et la vente de mouches et de cannes à pêche, la boutique L'Ami du moucheur inc., située sur la rue Notre-Dame, à Trois-Rivières-Ouest, consacre ses énergies et son expertise à promouvoir l'accessibilité de la pêche à la mouche au grand public.

«Il est faux de croire que la pêche à la mouche est dispendieuse et n'est réservée qu'à des pêcheurs simplement plus habiles que les autres. Au contraire, avec une bonne technique et un bon équipement, tout le monde peut apprendre le lancer à la mouche», fait remarquer le propriétaire de L'Ami du moucheur inc., Paulo Levasseur.

«Pour ceux et celles qui désirent acquérir une canne à pêche à la mouche,



M. Paulo Levasseur, propriétaire de la boutique L'Ami du moucheur.

nous leur suggérons d'essayer plusieurs modèles avant de procéder à l'achat. Nous disposons d'un vaste terrain permettant à notre clientèle d'essayer nos différents types de cannes à pêche et ainsi faire un choix éclairé. Mieux vaut passer une journée entière à essayer plu-

sieurs cannes à pêche que de passer sa vie à détester son achat», philosophe M. Pierre Launier, lui qui entreprend sa 6^{ième} année à l'emploi de L'Ami du Moucheur.

En visitant la boutique, le plus exigeant des pêcheurs à la mouche découvrira un vaste choix d'équipements et d'accessoires utiles à la pratique de ce sport. Des cannes à pêche aux mouches, en passant par les vêtements et les bouquins de référence, soyez assuré de retrouver un vaste éventail de produits de très haute qualité dans les marques les plus renommées au monde.

Sa réputation d'excellence, la boutique L'Ami du moucheur inc. l'a forgée au fil des ans grâce à l'attention minutieuse que portent le propriétaire et son équipe, Pierre Launier, Manon Arcand et Alexis Ravel, au service à la clientèle, avant, pendant et après la vente.

«J'éprouve une réelle satisfaction à rendre service à un client. Me faire dire «merci» pour un service ou un conseil donné me comble au plus haut point.

Cette marque d'appréciation de la part de la clientèle nous encourage tous à poursuivre notre travail», de dire M. Levasseur, qui est en affaires depuis 18 ans.

La réputation de la boutique ouestri-fluvienne s'étend même hors des frontières canadiennes à la suite des efforts d'exportation vers l'international déployés par la direction depuis plusieurs années. Ses clients proviennent régulièrement de la France, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie.

Toujours à l'affût des nouveautés dans le domaine de la pêche à la mouche, L'Ami du moucheur inc. s'est tournée vers le web en proposant à sa clientèle des achats directement en ligne via son site Internet www.amimoucheur.qc.ca.

Vous pouvez également utiliser le télécopieur et par téléphone au 377-4367 ou simplement passer à la boutique située au 7390, rue Notre-Dame, à Trois-Rivières-Ouest. Toute l'équipe de L'Ami du moucheur vous y attend.

TOUT POUR LA PÊCHE ET LE MONTAGE DE MOUCHES

L'Ami du Moucheur inc.

(Québec) Canada



7390, Notre-Dame
Trois-Rivières-Ouest

(819) 377-4367

1-800-567-8584

Site Internet : www.amimoucheur.qc.ca
courriel : ami@amimoucheur.qc.ca

CHOIX - QUALITÉ - SERVICE

VENDEUR AUTORISÉ : ORVIS SAGE,
LOOMIS, SCOTT ET BIEN D'AUTRES

COURS DE MONTAGE ET DE LANCER
À LA MOUCHE DISPONIBLES.

Informez-vous!

Le permis de pêche sportive

La pêche des espèces autres que le saumon atlantique anadrome

Pour pratiquer la pêche sportive, il est obligatoire d'avoir avec soi son permis, d'en respecter les conditions, et sur demande, de le présenter sur-le-champ un agent de protection de la faune ou un assistant la protection de la faune.

Le conjoint du titulaire d'un permis de pêche aux espèces autres que le saumon, ou d'un titulaire d'un permis de pêche la lotte, de même que les enfants de moins de 18 ans peuvent pêcher sans être titulaires d'un tel permis. De plus, tout enfant de moins de 18 ans peut pêcher sans permis sous la surveillance du titulaire d'un permis âgé de 18 ans ou plus.

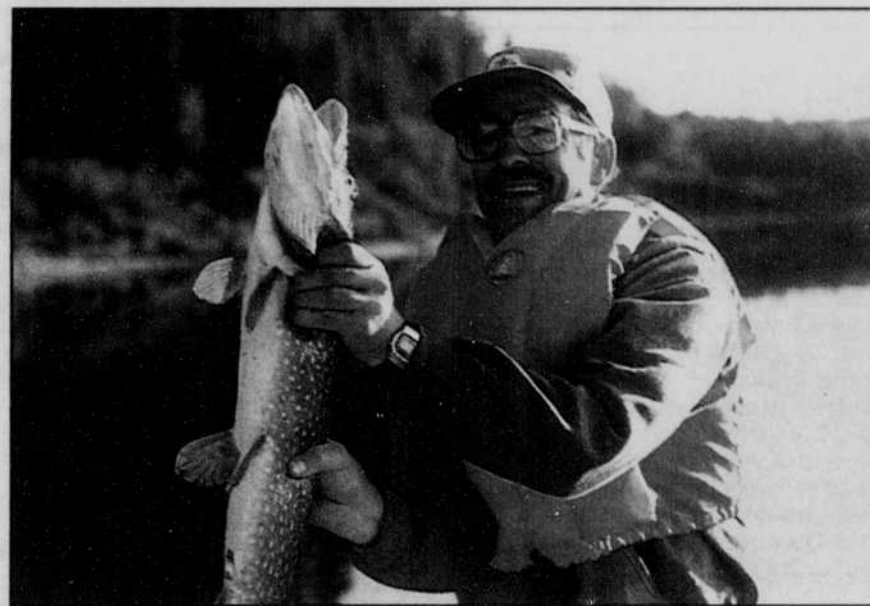
Dans ces cas, la quantité totale de poissons pris et gardés par jour ne doit pas dépasser la quantité autorisée pour le titulaire du permis.

Par ailleurs, dans certains cas, le permis de pêche n'est pas requis. Nous vous invitons con-

sulter la brochure «La pêche sportive au Québec» pour connaître ces cas particuliers.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez consulter la brochure «La pêche sportive au Québec», le site Internet de la Société au www.fapaq.gouv.qc.ca, le Service d'accueil et de renseignements de la Société au 1-800-561-1616 ou un des bureaux du Service de la protection de la faune de la Société de la faune et des parcs du Québec de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec :

La Tuque : 819-523-5556
Saint-Alexis-des-Monts : 819-265-2075
Shawinigan : 819-537-7273
Trois-Rivières-Ouest : 819-371-6565
Drummondville : 819-475-8444
Victoriaville : 819-752-4614
Bureau régional : 819-371-6575



PRÉPAREZ VOTRE SAISON DE PÊCHE !



RADIO FRS ICOM

idéal pour camping, pêche, randonnée en vélo et plus.
À compter de

65\$



RADIO VHF MARIN
À compter de

299\$

Ne perdez plus votre route avec les

GPS Garmin

GPS portatif À compter de **189\$**

et

SONAR À compter de **299\$**



VENTE ET SERVICE POUR RADIOAMATEUR Radiomarine, radiocommercial, radioaviation

Web www.elkel.qc.ca Courriel elkel@elkel.qc.ca

Dannis René

2575, rue Girard, Trois-Rivières G8Z 2M3



PRODUITS ELECTRONIQUES

ELKEL Ltee.

Tél.: (819) 378-5457

Téléc.: (819) 378-0269

Kit solaire 75 watts

Épargnez...

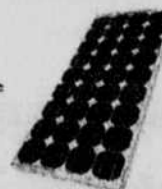
Siemens Solar

136 \$

Régulier : 908 \$ + taxes

Spécial : 772 \$ + taxes

(incluant : un panneau solaire 75 watts SIEMENS, régulateur digital 15 amp., kit d'installation)



Kit solaire 42 watts

UNI-SOLAR

Épargnez.

140 \$

Régulier : 690 \$ + taxes

Spécial : 550 \$ + taxes

(incluant : un panneau solaire 42 watts Uni-Solar, régulateur digital 15 amp., kit d'installation)



Trio Énergie

Épargnez.

113 \$

Régulier : 803 \$ + taxes

Spécial : 690 \$ + taxes

(incluant : panneau solaire SIEMENS 46 watts (kit d'installation inclus), onduleur de courant PROwatt 300 watts, batterie marine RV 27)

Venez voir nos spéciaux en magasin

Durée de temps limitée



2021, boul. Saint-Louis, Saint-Louis-de-France (sortie 203 de l'autoroute 40)
 Tél. : (819) 373-5978 / 1 800 387-5978 www.ids-energie.com



Ce qu'il faut savoir sur les appâts

POISSONS-APPÂTS

De façon générale, l'utilisation (incluant la possession et le transport) du poisson comme appât est interdite. Toutefois, il est permis d'utiliser des poissons-appâts morts ou vivants selon le cas.

POISSONS-APPÂTS MORTS

Sous réserve des périodes de pêche autorisées, on peut utiliser les poissons-appâts morts pour pêcher aux endroits suivants :

Dans les zones : 4a, 5, 6b, 7, 9, 10c, 11, 12, 13d, 14 et 16.

- a) Sauf le lac à la Truite (Ham Sud).
- b) Sauf les lacs Hatley, Cristal et Petit lac Baldwin.
- c) Sauf la réserve faunique de Papineau-Labelle.
- d) Sauf le parc d'Aiguebelle et les zecs Dumoine et Maganasipi; dans le zec Restigo les poissons-appâts sont autorisés seulement du 1er avril au 15 avril et du 1er décembre au 31 mars.

Aux endroits suivants, la crevette seulement est autorisée :

Dans la zone 1, du 20 décembre au 31 mars, pour la pêche à l'éperlan dans certaines rivières à

saumons

Dans la zone 15, du 26 décembre au 31 mars, pour la pêche au poulamon dans la rivière Sainte-Anne, entre le côté aval du pont des routes 138 et 363;

Aux endroits suivants, l'éperlan seulement est autorisé :

Dans la zone 17, du 1er décembre au 24 avril; Dans la zone 18 du 1er décembre au 15 avril, dans les lacs : Bouchette (canton Dablon), à la Croix (canton Caron), des Commissaires, des Coudes, Gronick, des Habitants, à Jim (canton Ramezay), Kénogami, Labonté, Labrecque (canton Labrecque), La Mothe, Montréal, Ouatouchouan, aux Rats (zec de la Rivière-aux-Rats), Rond, Saint-Jean, les eaux entourées par les routes 169 et 373, Sébastien (canton Falardeau), Tchitogama, Vert (canton Mésey) et dans les rivières : Mistassibi, entre la route 169 et les limites sud des cantons La Trappe et Hudon, Péribonka, entre le pont de la route 169 près de Sainte-Monique et la latitude 49° N, Saguenay, entre les ponts de la route 169 à Alma et le pont Dubuc à Chicoutimi.

Suite en page 7A

HORS DES SENTIERS BATTUS



KVF 650 automatique



- Moteur 650 cc, bicylindre en V
- Contrôle de transfert de couple pour différentiel avant
- Système de freinage arrière à multidisques scellé
- Réservoir d'essence de 18,1 L
- Amortisseurs à l'arrière à l'azote

A PÉRUSSE MACHINERIE ENR.

AVEC VOUS VENTE / SERVICE / PIÈCES
DEPUIS 1954

Concessionnaire Exclusif



329, Gervais, Trois-Rivières (819) 376-7436

Le meilleur choix...pour tous les budgets !



CAMPION

modèle ALLANTE 505 BR 1/0 2000 (neuf), 16 pi 7 po sur 6 pi 7 po, moteur Mercruiser 3,0 l 135 ch, remorque E-Z Loader, inclut toit complet et radio AM-FM Cassette, spécial : valeur de 19 495 \$ pour :

17995\$



SPORTMAN 14

(tout est neuf), 14 pi 5 po de long sur 72 po de large sur 27 1/2 po de profondeur, moteur Mariner 15 ch à 4 temps, remorque E-Z Loader 1000 lb (galv), prix d'ensemble pour bateau, moteur et remorque :

4995\$



ANGLER 16

« Side Consol », 16 pi 6 po sur 76 po sur 35 1/2 po de profondeur, moteur Mercury 25 ch à 4 temps B.F. (ELPT), remorque E-Z Loader 1700 lb (galv), prix pour bateau, moteur et remorque :

12015\$



1600 FISH HAWK

« Side Consol », 16 pi sur 82 po sur 35 po de profond, moteur Mercury 40 ch à 4 temps (ELPT), remorque E-Z Loader 2100 lb (galv), prix bateau, moteur, remorque :

14895\$

MERCURY
HORS-BORD

226, rue Provost
Sorel, (450) 742-2620

GABOURY
MARINE

Suite de la page 6A

Note : La possession de poissons-appâts morts est autorisée dans la partie des zones 1, 2, 3, 15, 18 et 19 comprise sur ou entre les routes 20, 40, 132 (à l'exception du tronçon entre Sainte-Flavie et Matapédia) ou 138 et les eaux de la zone 7 ou 21, en vue de les utiliser comme appâts dans ces eaux. La possession d'éperlans morts est autorisée dans la zone 18, en vue de les utiliser comme appâts dans les eaux de la zone 18 où leur utilisation comme appâts est autorisée.

POISSONS-APPÂTS MORTS OU VIVANTS

Sous réserve des périodes de pêche autorisées, on peut utiliser les poissons-appâts morts ou vivants pour pêcher dans les zones 7 (entre les routes 132 et 138), 8, 21 et 25, ainsi que dans la rivière des Outaouais, entre le lac Témiscamingue et le barrage de la première chute en amont situé au point 47°36' N 79°27' O (zone 13).

POISSONS INTERDITS COMME APPÂTS

Dans les eaux où il est permis d'utiliser le poisson comme appât, il est interdit d'utiliser, aux fins d'appât, vivantes ou mortes, entières ou en partie, les espèces suivantes : achigan, barbotte, barbue de rivière, brochet, carassin (poisson rouge), carpe, chevalier, crapet, doré, esturgeon, lamproie, laquai-che, lépisosté osseux, lotte, malachigan, maskinongé, omble, perchaude, poisson-castor, saumons (atlantique, coho, chinook, kokani, ouananiche), touladi, truite.

ENGINS POUR POISSONS-APPÂTS

Dans les zones où l'utilisation du poisson-appât est permise, le titulaire d'un permis de pêche aux espèces autres que le saumon peut utiliser, pour la capture des poissons-appâts, un carrellet ou au plus 3 bourolles, sauf dans la zone 17 où ces engins sont interdits pour la pêche. Le titulaire doit identifier les bourolles laissées sans surveillance immédiate en inscrivant son nom, son adresse et son numéro de permis sur les engins. Lorsque des enfants de moins de 18 ans ou que le conjoint du titulaire d'un permis pêchent sous l'autorité de ce dernier, le nombre d'engins utilisés par le groupe ne doit pas dépasser celui autorisé pour le titulaire.

GRENOUILLES COMME APPÂTS

L'utilisation de grenouilles comme appâts est autorisée. Pour la capture des grenouilles, on doit respecter les règles de chasse qui les concernent. Le permis de chasse aux grenouilles permet de chasser la grenouille léopard, la grenouille verte et le ouaouaron, du 15 juillet au 15 novembre, sans limite de prise. La chasse aux grenouilles est interdite dans les zones 17, 19 nord et 22 à 24 ainsi que dans les réserves fauniques et les territoires où toute chasse est interdite. La garde en captivité des grenouilles est soumise à des règles particulières. Pour plus de renseignements, on s'adresse à un bureau de la Société.

AUTRES APPÂTS

Les crustacés, les mollusques, les animaux marins et leurs parties ainsi que les oeufs de poissons sont considérés au sens de la loi comme des poissons. Leur utilisation comme appât est donc soumise aux mêmes règles.



MultiFaune oeuvre pour de nombreuses zecs, pourvoiries, réserves fauniques et associations de chasse et pêche de la Mauricie. Ces clients nous permettent de proposer, planifier, réaliser et superviser des projets d'aménagements et de restauration d'habitats fauniques de grande importance pour chacun des territoires qu'ils gèrent. Sans tous les nommer, nous tenons à remercier chaleureusement ces derniers pour leur confiance et leur soutien envers notre équipe.

Dans cette même ordre d'idées, nous tenons également à rendre hommage aux indispensables partenaires financiers qui permettent la réalisation de ces travaux essentiels au maintien et à l'amélioration de la qualité de pêche de leurs territoires. Grâce à leur implication, il nous est possible de travailler pour laisser un héritage faunique aux générations qui nous succéderont.



UN CORDIAL REMERCIEMENT À NOS PARTENAIRES :



MultiFaune

GROUPE CONSEILS EN AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES
Magog (819) 868-2777 Téléc. : (819) 868-5170
C.P.163, Magog (Québec) J1X 3W8

Courriel : multifaune@sympatico.ca

1055546

RECONNU POUR LE MEILLEUR SERVICE DE LA RÉGION !

ATELIER GUY MALOUIN

oeuvre dans le monde de bateau depuis 22 ans. Chez nous, vous avez l'assurance d'un service honnête.



GUY MALOUIN

Vente et réparation :
moteurs neufs
et usagés

Spécialités :
moteurs Mercury
et Mercruiser

RÉPARATION DE BATEAUX ET D'ACCESSOIRES
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

ATELIER GUY MALOUIN ENR.

Établi depuis 22 ans
VHF69

HEURES D'OUVERTURE
Lund, ou vendredi : 8 h 30 à midi, 13 h à 17 h 30, 19 h à 21 h
Samedi : 8 h 30 à midi, 13 h à 16 h

2965, Bas de la Rivière, Nicolet
Tél.: (819) 293-5916 Téléc.: (819) 293-6333

Que faire en cas de braconnage ?

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage, ne le tolérez pas. Rapportez-le à un agent de conservation de la faune en contactant S.O.S. Braconnage au 1 800 463-2191. N'utilisez ce numéro de téléphone que pour rapporter un acte de braconnage.

Ne touchez ni ne déplacez aucun objet qui se trouve

sur un lieu de braconnage. Cependant, afin de faciliter la tâche de l'agent de conservation de la faune dans la recherche des contrevenants, faites-lui part des renseignements pertinents à l'infraction que vous avez constatée, tels que :

la date, l'heure et la nature de l'infraction ;

l'identité ou une brève description du contrevenant ; la description et le numéro d'immatriculation du véhicule ;

le lieu précis de l'événement et la façon de s'y rendre.

LE PARADIS DES AMATEURS DE PÊCHE RÉSERVES FAUNIQUES MASTIGOUCHE ET SAINT-MAURICE

FORFAIT PÊCHE

Le prix du forfait inclut :

- l'hébergement en chalet;
- le droit d'accès à la pêche;
- l'embarcation.

56,00 \$/pers./jr

FORFAIT VILLÉGIATURE

Le prix du forfait inclut :

- l'hébergement en chalet;
- une embarcation par chalet, sur le lac en face du chalet

Les droits d'accès à la pêche ne sont pas inclus mais sont disponibles sur place.

26 \$ à 41 \$/pers./jr
selon le nombre de personnes

HÉBERGEMENT EN REFUGE

Hébergement dans un refuge avec lits, poêle au bois, toilette sèche, éclairage au propane.

Forfait pêche en refuge offert dans Mastigouche, embarcation et droit de pêche inclus. Possibilité de pêcher en rivière ou en lac selon la réserve, droits d'accès en sus.

Villégiature Forfait pêche
19,50 \$/pers./jr 46 \$/pers./jr

Les taxes sont en sus pour toutes les tarifications à l'exception de l'hébergement en refuge communautaire qui est non taxable. Plusieurs séjours de pêche sont disponibles. Pour en connaître les dates, communiquez avec le service central des réservations au:

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :

Mastigouche : (819) 265-2098 (mai à octobre) : (819) 265-6055
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Saint-Maurice : (819) 646-5680 (mai à octobre) : (819) 646-5687
Courriel : stmaurice@sepaq.com



RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-MAURICE

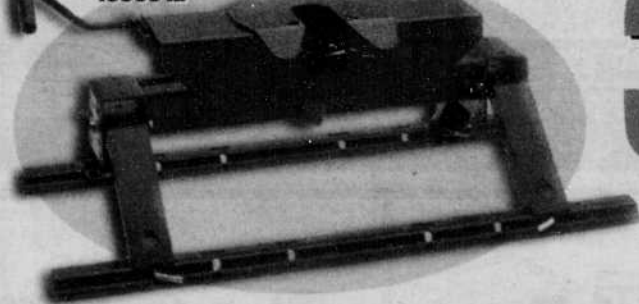


RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

PARTENAIRE EN RÉGION Sépaq

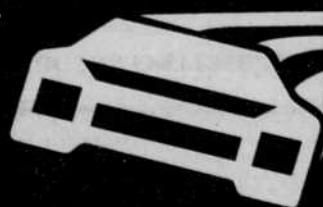
POUR UN TEMPS LIMITÉ!

ATTACHE FIFTHWHEEL
15000 lb



399\$

Jusqu'à épuisement des stocks



HÉLIE-N-SPORT

205, BOUL. NORMAND, TROIS-RIVIÈRES
374-6209

Transport, possession et identification du poisson

Toute personne qui transporte ou qui a en sa possession du poisson doit, à la demande d'un agent de protection de la faune ou d'un assistant à la protection de la faune, s'identifier et indiquer la provenance de ce poisson.

POISSONS VIVANTS
En tenant compte des



périodes de pêche et des limites de prise applicables au lieu de pêche, un pêcheur peut posséder vivants, durant sa pêche et sur le lieu de pêche, les poissons qu'il a capturés. Il est permis de transporter des poissons-appâts vivants dans certaines zones).

POISSONS MORTS

Lorsqu'on a en sa possession, ailleurs qu'à sa résidence permanente, du poisson pris à la pêche sportive, celui-ci doit être dans un état tel qu'on peut en déterminer l'espèce (en laissant par exemple sur la chair suffisamment de peau pour l'identifier), la longueur et le nombre. Lorsqu'une limite de taille s'applique, le poisson doit être transporté de manière à pouvoir mesurer la longueur. Pour l'application de la limite de taille des filets de doré dans les zones 11, 12, 13 et 16, la peau doit adhérer complètement à la chair du filet sur toute sa longueur.

Il est interdit d'expédier hors du Québec du poisson pris à la pêche sportive dont la vente est interdite. Toutefois, il est permis d'emporter avec soi, en quittant le Québec, une quantité de poisson, qu'on a pris ou qu'on nous a donnée, égale à la limite de possession autorisée pour chaque espèce.

NOUVEAU BOÎTES DE CAMION FIBROBEC

BOÎTES DE CAMION NEUVES
à compter de

840 \$



Choisissez votre modèle et votre couleur.

BOÎTES D'OCCASION
à compter de

199 \$

Raymond Décors inc.
991, Thibeau, Cap-de-la-Madeleine
Tél.: (819) 375-9547
Télécopieur : (819) 375-1704

1052712

La remise à l'eau du poisson du poisson

Toute personne qui capture un poisson dont la taille est interdite ou pendant une période interdite ou avec un engin interdit ou encore lorsque la limite de prise est atteinte doit immédiatement rejeter ce poisson, mort ou vif, dans les eaux où elle l'a pris en évitant de le blesser inutilement. Le pêcheur peut également remettre à l'eau, vivant, le poisson qu'il vient de prendre et qu'il est en droit de garder. Dans tous les cas, pour donner les chances au poisson de

survivre, on doit s'en tenir à la méthode suivante :

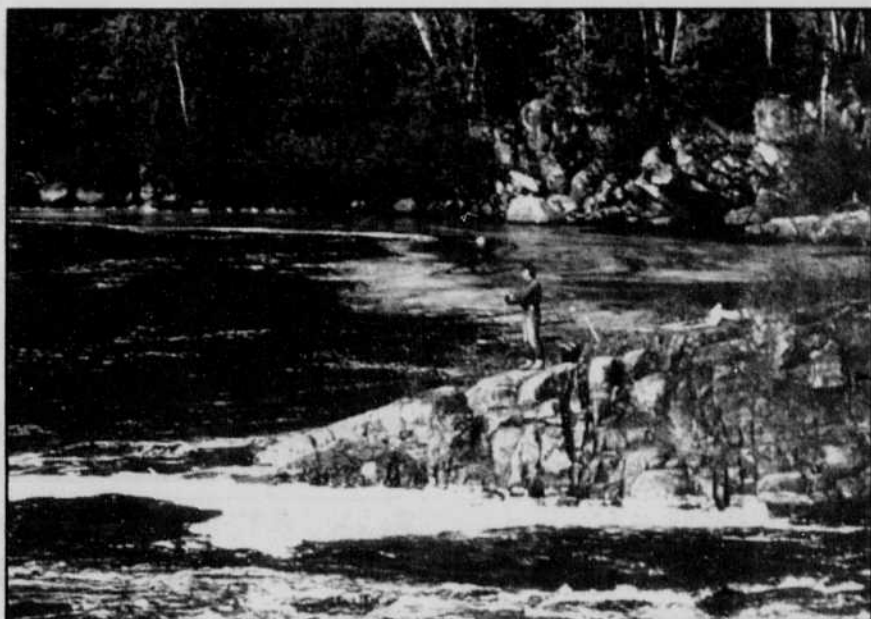
Si vous pratiquez couramment la remise à l'eau du poisson, utilisez un hameçon sans arillon; il vous sera plus facile de retirer l'hameçon sans blesser le poisson.

Retirez doucement l'hameçon à la main ou à l'aide de pinces. Si l'hameçon est profondément engagé, coupez l'avançon. L'hameçon finira par se désagréger et sera ainsi moins dommageable pour le poisson.

N'épuisez pas le saumon, un combat prolongé diminue ses chances de survie.

Manipulez le poisson délicatement en le tenant sous l'eau et en évitant de toucher ses yeux ou ses branchies. Un poisson manque rapidement d'oxygène lorsqu'il est maintenu hors de l'eau. Gardez les mains mouillées. N'utilisez pas de serre-queue. Utilisez une épuisette en coton avec des petites mailles.

Réanimatez le poisson en le tenant à l'horizontale sous l'eau. S'il flotte sur le côté, remuez-le doucement sous l'eau dans un mouvement de va-et-vient pour que l'eau passe par les branchies. Relâchez-le doucement lorsqu'il commence à se débattre.



Performance hors-route et fiabilité...



6,9*
%

Acti-Vente
SUZUKI
Financement au Détail

Taux annuel de financement préférentiel

à prix
ABORDABLE

Pour un temps limité, profitez d'un taux annuel de financement préférentiel de 6,9 % d'une institution prêteuse autorisée Suzuki Acti-Vente sur certains modèles QuadRunner®. Suzuki a lancé le VTT à quatre roues en 1983 et, depuis, ses véhicules se sont taillés une réputation enviable aux chapitres de la performance, de la technologie novatrice et de la durabilité. En l'an 2000, Suzuki remonte encore la barre avec des innovations telles que la boîte QuadMatic, le frein-moteur perfectionné, le refroidissement par liquide, les suspensions QuadLink ainsi que la sous-transmission à trois rapports permettant le passage de 2RM à 4RM. Une mécanique construite en fonction d'une endurance exceptionnelle pour surmonter les pires conditions hors-route.

Avec ses performances à toute épreuve et son taux annuel de financement préférentiel de seulement 6,9 %, le choix du Suzuki QuadRunner s'impose.

Z E C WESSONNEAU

**PROFITES-EN BIEN ...
... MAIS PRENDS-EN SOIN**

**OUVERTURE
LE 11 MAI 2001**



Association Chasse et Pêche Fléchée inc.
Mandataire de la Z E C Wessonneau
2442, rue Dontigny
La Tuque, QC G9X 3N8
Tél. : (819) 523. 7365 - Téléc. : (819) 523.3776

BELLEMARE
MOTO

1571, Principale
Saint-Étienne-des-Grès

(819) 535-3726

1057343

SUZUKI
Laissez-vous emporter!™

www.suzuki.ca

SUZUKI SÉCURITÉ PLUS

Les spécifications techniques, caractéristiques et couleurs sont sujettes à changement sans préavis. Lisez attentivement votre manuel du propriétaire. Portez toujours un casque et des vêtements de protection quand vous conduisez et rappelez-vous d'observer tous les règlements de sécurité et de respecter l'environnement. Voyez votre concessionnaire Suzuki pour plus de renseignements.

La réserve faunique Mastigouche Au royaume du grand sorcier

Magnifique territoire de 1534 kilomètres carrés, parsemés de lacs, de montagnes et sillonné par ruisseaux et rivières, cette réserve faunique fait le bonheur de milliers d'adeptes de plein air, de chasse et de pêche dont certains la fré-



quentent depuis sa création en 1971. Les centaines de lacs enchâssés dans cet écrin de verdure et d'eau sont encore pour la plupart habités par de l'omble de fontaine indi-

gène (mouchetée). On y retrouve aussi de la ouananiche dans le lac Sorcier, du touladi dans le grand lac Saint-Bernard et depuis peu, de la truite moulac dans le lac Tremblay suite à un ensemencement expérimental.

La bonne gestion des quotas et une exploitation rationnelle de la ressource faunique font en sorte que la qualité de pêche se maintient au grand bonheur des pêcheurs.

Quoi de plus agréable que de vivre un séjour en pleine nature, que ce soit en chalet (capacité de 2 à 12 personnes), en camping au lac Saint-Bernard ou en camping rustique. Il est encore possible selon les disponibilités de réserver un chalet (pour la pêche ou la chasse au petit gibier) en communiquant avec le bureau de la réserve au

819-265-2098, au service des renseignements et des réservations de la Sépaq au 1-800-665-6577 ou au poste d'accueil Pins rouges (à compter du 11 mai) au 819-265-6055.

La réserve offre aussi de la chasse au gros gibier (tirage), au petit gibier sur une base quotidienne ou avec séjour, de la randonnée pédestre (Sentier national) et de la villégiature en chalet ou en refuge.

La beauté de nos paysages et la quiétude des lieux sont propices à la relaxation et au repos. Mastigouche l'enchanteresse vous attend... et qui sait peut-être y ferez-vous connaissance avec le grand Sorcier qui habite toujours sur son île...

Bonne pêche en 2001

PRINCECRAFT

Bateau de pêche
incluant bateau,
moteur et remorque

Prix spécial
en magasin



Chaloupes poids plume
Idéales pour être transportées
sur le toit d'une voiture

Prix réduits
sur modèles en stock

Spécial MISE AU POINT
sur moteurs «Johnson» et «Evinrude»

- Vérification du système de carburant et ajustement: carburateur, filtre, conduits
- Vérification du système d'allumage et ajustement
- Vérification de la compression
- Vérification de l'hélice
- Vidange d'huile du boîtier d'engrenages
- Vérification du système de refroidissement: pompe à eau, thermostat

Le tout **59⁹⁵\$** Taxes en sus.
à compter de **Plus pièces.**

LE MEILLEUR CHOIX D'ARTICLES DE PÊCHE SUR LA RIVE SUD. NOMBREUX SPÉCIAUX SUR PLACE!

Quincaillerie L. Rousseau Itée

Place 21-Mars, centre-ville, Nicolet, tél.: 293-4825

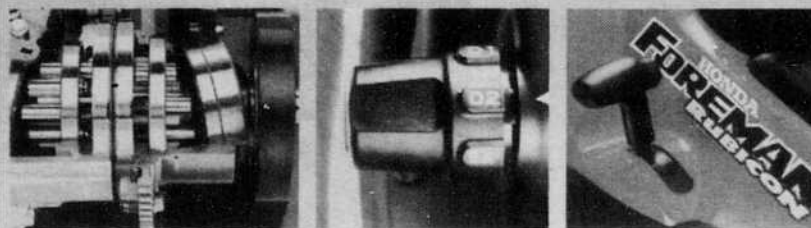
FINANCEMENT SUR PLACE VENTE • SERVICE • ÉCHANGE



HONDA
FOURTRAX



*** 254,94 \$ / mois**
60 mois / 0 \$ comptant



*Transmission Hondamatic vraiment automatique !

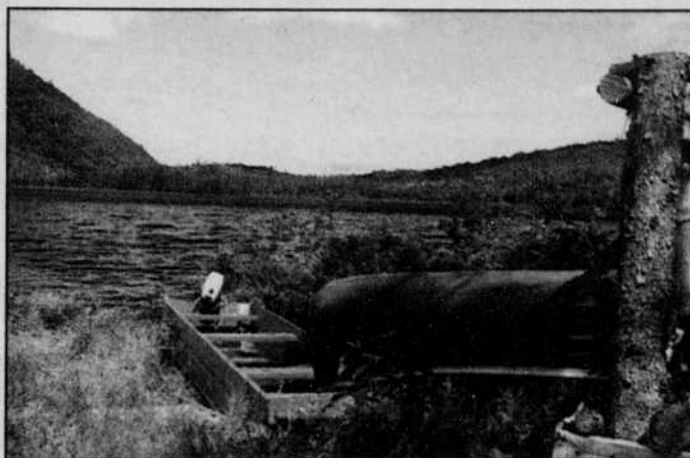
GARAGE
G. CHAMPAGNE
LAC-AUX-SABLES

(418) 336-2920

Quelques pratiques de pêche interdites

Il est interdit de vendre, d'acheter, de troquer ou d'offrir d'acheter les poissons suivants lorsqu'ils sont pris à la pêche sportive au Québec ou lorsqu'ils sont pris en vertu d'un permis de pêche sportive ailleurs : achigan, grand brochet, brochet maillé, doré, éperlan, lotte, maskinongé, perchaude, omble, ouananiche, saumon atlantique, touladi, truite arc-en-ciel et truite brune.

De plus, il est interdit de vendre des poissons-appâts capturés à la pêche sportive. Il est interdit de



vendre, d'acheter ou d'avoir en sa possession du poisson pêché illégalement.

Il est interdit à un non-bénéficiaire d'accepter de la part d'un bénéficiaire du droit d'exploitation prévu à la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau Québec, tout poisson pris en vertu de ce droit à des fins d'usage personnel ou communautaire, à moins qu'il ne provienne d'une pêche commerciale autorisée.

Il est interdit de pêcher à l'aide d'hameçons ou de crochets manipulés de façon à percer le poisson dans une partie du corps autre que la bouche. Il est, par conséquent, interdit de garder un poisson pris intentionnellement de cette façon par une partie du corps autre que la bouche.

Il est interdit de pêcher à partir d'un pont qui traverse une rivière à saumons ou son estuaire.

Il est interdit de pêcher dans une rivière à saumons entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever.

Il est interdit d'utiliser, pour sortir de l'eau le poisson pris à la pêche sportive :

- un filet autre qu'une époussette;
- un serre-queue de plus de 2 m de longueur;
- une gaffe à ressort;
- une gaffe, quelle qu'elle soit, pour le saumon.

Il est interdit d'avoir en sa possession, à moins de 100 m d'un lieu de pêche ou d'un cours d'eau, un engin de pêche dont l'usage est interdit sur le lieu même, excepté lorsqu'un tel engin se trouve dans un véhicule (sauf une embarcation) ou un bâtiment.

Il est interdit de pêcher à moins de 25 verges en aval de l'entrée inférieure d'une échelle à poisson ou passe migratoire en activité, ou d'un obstacle ou espace à sauter aménagé pour faciliter le passage du poisson.

Il est interdit de laisser se gâter un poisson propre à la consommation humaine qu'on a pris et gardé.

LA QUALITÉ À TOUT PRIX.

STIHL 025
399⁹⁵\$

POISSON 90"

STIHL 028
529⁹⁵\$

POISSON 120"

STIHL 038
649⁹⁵\$

POISSON 130"

EN VENTE **40%**

259⁹⁵\$

STIHL
Numero un dans le monde

Pour plus de détails et une démonstration gratuite, venez nous voir dès aujourd'hui.

NAUTICO LA TUQUE INC.

1041, des Érables, La Tuque
(819) 523-7092

J.-B. POTHIER ET FILS (1995) INC.

216, route 153, C.P. 248, Saint-Tite
(418) 365-5831
5330, boul. Royal, Shawinigan
(819) 539-8151

ÉQUIPEMENT MOTORISÉ LES CHUTES INC.

975, 5e Avenue, Shawinigan-Sud
(819) 537-5136

MICH ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS ENR.

1620, Trudel Est, Saint-Boniface
(819) 535-3373

MACHINERIE BARON ET TOUSIGNANT LTÉE

7515, boul. des Forges,
Trois-Rivières
(819) 378-3472

MAJOR MINI-MOTEUR INC.

541, boul. Sainte-Madeleine,
Cap-de-la-Madeleine
(819) 372-0399

LOCATION C.D.A. INC.

620, boul. Saint-Laurent Est,
Louiseville
(819) 228-3234

LOCATION BÉCANCOUR INC.

3790, boul. Bécancour, Gentilly
(819) 298-3141

Site Internet: www.avirons-excel.qc.ca
Courriel: avironsexcel@qc.aira.com

350, Chemin du Parc National
Grand-Mère (Québec)
G9T 5K5

Téléphone
(819) 538.1980

Télécopieur
(819) 538.6299

Détaillants:

- Old Town
- Dimension
- Quessy
- Autres marques

Canot:
Fibre de verre

Chaloupe:
Fibre de verre,
plastique

Kayak:
Fibre de verre,
plastique,
cèdre

Spécial
début de saison

5% à 15%
de rabais

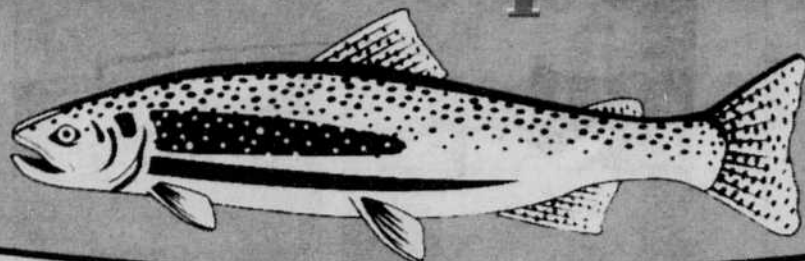
JUSQU'AU 30 MAI 2001



Jean Villemure

VILLEMURE

chasse et pêche inc.



Claude Villemure

Le seul VRAI spécialiste dans la région
Déjà 37 ans à votre service

VERS



1.99\$

Boite de 15 vers

Les appâts **St-Gabriel** gros et petits

Ensemble **Shimano** canne et moulinet **FX4000 RA**



26.99\$

pour l'ensemble

MODELE 2001

SUPER SPÉCIAL

SUPER SPÉCIAL

Ensemble à moucher **Black Arrow** en graphite
Canne et moulinet + soie



139.99\$

l'ensemble

Vaste choix de moteurs électriques **MINN KOTA** et **MOTOR GUIDE**



Garantie 3 ans sur place

À compter de

159.99\$

SONAR HUMMINBIRD

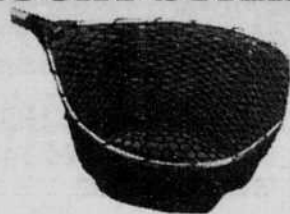


À compter de

154.99\$

modèle fixe

LUCKY STRIKE



4 modèles disponibles

34.99\$

FILET en caoutchouc anti-noeud

MODELE 2001



Rempli avec 100 verges de monofilament 10 lb
(1 moulinet par client)

19.99\$

Gauche et droitier

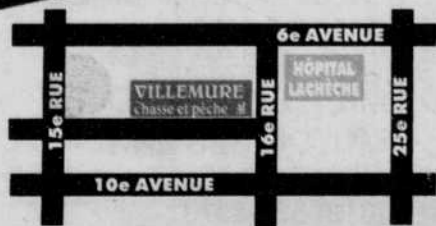
MOULINET ZEBCO 33

Nous émettons les permis de pêche et les cartes de membres des

Zecs Chapeau de paille et Gros brochet.

- Quantité limitée - Valable jusqu'au 19 mai - Les photos peuvent différer de la marchandise en magasin.

PROPAC
CHASSE & PÊCHE



VILLEMURE
chasse et pêche inc.

1591, 9e Avenue • Grand-Mère - Tél.: (819) **538-8205**